

Règlement 2020

La Ronde des Vignes est une Randonnée pédestre et VTT ouverte aux hommes et femmes, licenciés ou non.

En famille ou entre amis, vous découvrirez les sentiers de l'Entre deux mers autour de QUINSAC.

Parcours pédestres de 13 et 26 kms.

Parcours VTT de 13. 28 et 37 kms.

Cette matinée sera agrémentée:

- de balisage sur les circuits
- de ravitaillements à l'arrivée et sur le parcours.
- de l'apéritif et du plateau repas **en OPTION**
- de nombreuses récompenses.

La **RONDE DES VIGNES** est l'une des plus grandes randonnées de l'Entre deux mers.

Le nombre de participants est limité à 1200, alors inscrivez vous dès maintenant pour réserver votre place.

DESCRIPTIF

La Ronde des Vignes est une Randonnée pédestre et VTT ouverte aux hommes et femmes, licenciés ou non, dans la limite de 1200 places disponibles.

Départ et arrivée au gymnase de QUINSAC. Départs fractionnés par catégories entre 9h00 et 9h15.

Retrait des dossards le jour même à partir de 7h30 au gymnase. Possibilité de retrait le samedi 7 mars, de 15h00 à 18h00 à la cave coopérative de QUINSAC.

Parcours pédestres de 13 et 26 kms.

Parcours VTT de 13-28- et 37 kms.

Les participants non licenciés doivent : s'assurer de leur aptitude médicale à une randonnée cycliste.

Tout participant non enregistré à la remise des dossards ne pourra bénéficier de la structure mise en place pour la randonnée.

L'inscription à la Ronde des Vignes vaut pour acceptation complète du présent règlement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de non respect des consignes.

ASSURANCES

Cette manifestation est couverte par les organisateurs par une police Responsabilité Civile Organisation.

Chaque participant doit s'assurer personnellement pour les risques subis ou causés et doit pouvoir justifier d'une assurance Responsabilité Civile le garantissant pour tout accident envers un tiers ou lui même.

Tout concurrent dépassé par les équipes de débalisage ne sera plus couvert par la responsabilité civile de l'organisateur.